

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidatio
32645-1	Abat-jour moulés d'éclairage, réflecteurs et dispositifs réfringents en verre, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, conçus pour être utilisés avec des installations d'éclairage ou avec des lampes portatives . . .	15 p.c.	En fr.
32648-1	Verrerie de grande résistance à la chaleur et au choc	15 p.c.	En fr.
32651-1	Lentilles à échelons, sections et globes de verre, à échelons	† En fr.	En fr.
32657-1	Parties en verre de grande résistance à la chaleur et au choc, importées par des manufacturiers de verreries de grande résistance à la chaleur et au choc, pour servir exclusivement à la fabrication ou à la réparation desdits articles	† En fr.	En fr.
32669-1	Réflecteurs et dispositifs réfringents en verre conçus pour servir avec des installations d'éclairage, simplement moulés, lorsqu'ils sont d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada et qu'ils sont importés pour être argentés, aluminisés, gravés à l'acide ou combinés avec un couvercle d'aluminium embouti, au Canada	15 p.c. (En fr.)	En fr.
32675-1	Pendeloques de verre, non enfilées, devant servir à la fabrication de garnitures pour appareils d'éclairage	20 p.c. (En fr.)	En fr.
32680-1	Sphères de verre creuses, d'un diamètre de 20 à 80 µ, devant entrer dans des produits canadiens	17½ p.c. (En fr.)	En fr.
32700-1	Lunettes, monocles, lorgnons, et verres rodés ou finis de lunettes, de monocles ou de lorgnons, n.d.	17½ p.c. (12½ p.c.)	10.2 p.c.
32701-1	Profilés de verre ou de plastique devant servir à la fabrication de lentilles de lunettes, de monocles et de lorgnons	17½ p.c. (12½ p.c.)	10.2 p.c.
Ex.32705-1	Lentilles à implanter dans la chambre antérieure de l'oeil humain	† En fr.	En fr.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.